



Pays de
Balagne



Contrat de Pays de Balagne 2005-2006

Volet I

Objectifs opérationnels découlant des orientations stratégiques de la Charte

DONNEES DE CADRAGE

1/ Contexte géographique et démographique

Contexte géographique

Située au Nord-ouest de la Corse, la Balagne est constituée de 36 communes réparties en cinq cantons (Calenzana, Calvi, l'Île-Rousse, Belgodere et une partie du canton du Haut-Nebbio) qui couvre 944 Kms² soit environ 11% de la superficie totale de la Corse.

Le littoral s'étend sur un linéaire de 70 Kms de côtes, ponctué de plages de sable fin où Calvi et l'Île-Rousse, telles deux avancées dans la mer, s'imposent comme cités balnéaires et portuaires.

Les contrastes y sont importants, on passe du niveau de la mer à 2525 mètres d'altitude (la Plaglia Orba) en quelques dizaines de kilomètres. Les principaux fleuves et rivières qui s'écoulent de ces montagnes ont forgés des vallées contrastées.

Contexte démographique

Au recensement de 1999, le Pays de Balagne comptait 18 491 habitants, soit 7% de la population Corse. On estime aujourd'hui que la population dépasse les 19 000 habitants.

La population est inégalement répartie sur le territoire. En effet, les deux villes principales que sont Calvi (5177 habitants) et l'Île-Rousse (2774 habitants) concentrent 44% de la population balagnine. Elles sont entourées de plaines littorales relativement peuplées qui font l'objet d'une attraction démographique importante depuis les années 90 (L'Île-Rousse a vu sa population décroître au profit des communes périphériques entre 1990 et 1999). Cet ensemble (Calvi/Île-Rousse) forme en quelque sorte « le cœur du Pays ».

A l'inverse, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'intérieur de l'île, les communes n'abritent qu'une population clairsemée et certaines communes étaient à la fin du siècle dernier en voie de désertification : les communes de Olmi-Cappella, Vallica, Palasca, Pioggiola et Novella ont des densités inférieures à 5 habitants au Km². Vallica a vu sa population passer de 41 habitants en 1990 à 27 en 1999. Il convient tout de même de préciser que depuis 2000, les communes du Guissani (Olmi-Cappella, Vallica, Pioggiola et Mausoleo) connaissent un regain de peuplement. Cela est dû en grande partie à la volonté des acteurs de ce territoire de la Balagne de travailler ensemble.

La croissance de la population du Pays de Balagne est supérieure à la croissance régionale. Le taux moyen annuel de croissance est de 1,1 sur la période 1962-1999. Ce sont les communes littorales qui ont le plus bénéficié de cette croissance, alors

que les communes de l'intérieur ont connu un déclin démographique assez important.

La période de 1990-1999 a confirmé cette tendance avec un taux d'accroissement annuel de 1,2%.

C'est un solde migratoire très fort qui explique la croissance démographique de ces trente dernières années. La Balagne est une des micros régions les plus attractives de Corse (105 pour 10 000 habitants pour la Balagne et 38 pour 10 000 pour la Corse).

Comme dans de nombreuses régions à caractère rural, la population de la Balagne est relativement âgée avec 26,4% de la population qui a plus de 60 ans pour 21% au niveau national. Par contre la population littorale est relativement plus jeune.

2/ Contexte patrimonial naturel et culturel

Environnement naturel

La Balagne dispose de nombreux sites naturels d'une grande renommée qui font l'objet d'une protection foncière ou réglementaire :

- Le Conservatoire du littoral protège par acquisition 246 hectares
- Réserve « Man and Biosphère » pour la Vallée du Fangu
- Réserve de chasse maritime du Cap Cavallo à la réserve de Scandola
- Arrêté de Biotope sur la commune de Palasca, l'étang et la zone humide de l'Ostriconi
- Nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) recouvrant 9500 hectares dans la vallée du Réginu.

De plus, le Sud et le Sud Est du Pays de Balagne sont couverts par le Parc Naturel régional de Corse.

Environnement culturel

Les actions

Le Pays de Balagne est particulièrement actif dans tous les domaines de la culture, aussi bien la recherche, la formation, la création que la diffusion. Citons le Svegliu Calvese, E Voce di u Cumune, l'Aria, Variations, Tempo Arte... dont l'activité est permanente, ou les manifestations qui ont acquis une large réputation telles que les Rencontres Polyphoniques ou Théâtrales, les festivals du Jazz et du Vent, Estivoce, MusiCal (Calenzana), du cinéma (Lama).

Les acteurs

Nombreux et expérimentés, depuis les plus jeunes jusqu'aux plus anciens, ils constituent une richesse exceptionnelle au service du développement de leur micro-région, dont les nombreux groupes musicaux (A Filetta, A Cumpagnia, Zamballarana, L'Alba, U Fiatu Muntese...) sont les plus connus.

Les équipements

A part l'Auditorium de Pigna, inauguré en 2000, et le cinéma Fogata à Ile Rousse, récemment rénové, aucun équipement culturel n'existe à ce jour en Balagne.

Environnement paysager et patrimoine bâti

L'environnement paysager bénéficie d'une image positive importante qui a été constituée par la popularité de sites comme la pointe de la Revellata, l'embouchure de l'Ostriconi et sa plage, les massifs forestiers de Bonifatu et Tartagine, la côte de Calvi jusqu'à Scandola, etc.

Le Pays bénéficie également d'entités paysagères caractéristiques telles que les chapelets de villages accrochés en piémont et visibles du littoral, ainsi que les villages bâtis en « nid d'aigle » tels que Sant'Antonino, Pigna, etc.

Le territoire recèle plusieurs sites classés (4) et inscrits (22), mais également des édifices classés (10) et inscrits (9) dont la Citadelle de Calvi.

**SYNTHESE DE LA
CHARTRE DE DEVELOPPEMENT
DU PAYS DE BALAGNE**

1. **ORIENTATIONS GENERALES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE BALAGNE**

Dans son article 25, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 propose aux territoires disposant d'une cohérence géographique, culturelle, économique et sociale de s'organiser autour d'un projet de Pays et de mettre en place une stratégie de développement et d'aménagement à 10 ans et un plan d'actions pluriannuel permettant de :

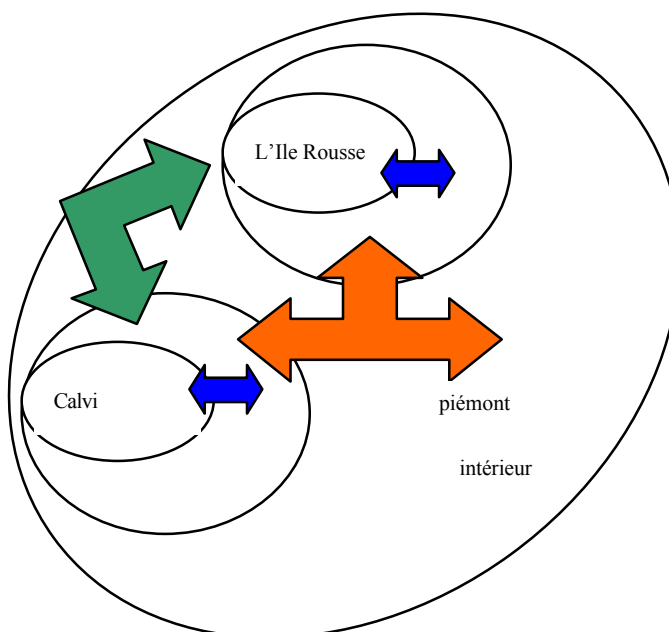
1. *créer de nouveaux **équilibres sociaux** et une nouvelle **cohésion** du territoire ;*
2. *protéger et valoriser les **espaces naturels et ruraux**, les richesses **patrimoniales et culturelles**.*
3. *soutenir et développer l'activité **économique** en adéquation avec l'identité du territoire ;*
4. *améliorer l'offre de **services collectifs** et leur **accessibilité**.*

Plusieurs orientations et objectifs ont été proposés pour l'avenir du Pays de Balagne :

Solidarité et équilibre territorial

La charte du Pays de Balagne a pour ambition de contribuer au maintien et au développement des équilibres sociaux sur l'ensemble du territoire et en particulier :

- **équilibre en terme de services offerts à la population** (en terme social, sanitaire, culturel, économique...) entre les villes et bourgs-centres du littoral (Calvi, l'île-Rousse) et les communes du piémont et celles de la montagne ;
- **équilibre des dynamiques socio-économiques et urbaines** entre les zones littorales qui connaissent une pression urbaine (croissance démographique, pression foncière...) et des zones plus enclavées et subissant à l'inverse un déclin ou une fragilisation démographique ou économique, accompagné par une flambée spéculative de l'immobilier de résidences secondaires.
- **équilibre en matière d'accessibilité et de desserte** entre les espaces littoraux desservis par la RN 197, l'arrière pays et la zone de montagne plus difficile d'accès.



Précaution et prévention

Les principes de prévention et précaution constituent un réflexe dans l'action publique et l'accompagnement de l'initiative privée. Il s'agit là :

- **de préserver ce qui fait l'identité du territoire** : son paysage (villages en nid d'aigle, cultures en terrasse...), son histoire, ses savoirs-faire anciens (agro-pastoralisme, l'artisanat...), ses paysages naturels, ses pratiques culturelles...
- **de sauvegarder et protéger l'environnement** : par la prévention des incendies, la gestion de l'eau, la sauvegarde des espaces agricoles (freiner « l'avancée » du maquis sur les anciennes zones agricoles...).

Et ce, dans la perspective de rendre actifs le territoire et son patrimoine au sens large, et de construire les bases de développement futur du Pays de Balagne.

Démocratie participative

Il s'agit de rechercher la synthèse efficace entre le travail des différents acteurs locaux :

- les **élus**, qui proposent, orientent et assument une partie des responsabilités de l'action publique à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité de projet ;
- les **acteurs institutionnels**, partenaires des projets (implantés localement ou dont l'action rayonne sur le Pays) et qui participent à l'action quotidienne (services de l'Etat, PNR Corse, établissements publics ...);
- les **acteurs marchands** (agriculteurs, commerçants, entreprises, ...) **ou non marchands** (associations de bénévoles, ...) qui « produisent » et contribuent au fonctionnement du système local (production de biens et de services, consommation, maintien du lien social entre populations...);
- les **habitants**, qui se retrouvent dans ces différentes entités, justifient les politiques menées et peuvent contribuer à dynamiser le système à travers leur rôle de citoyen.

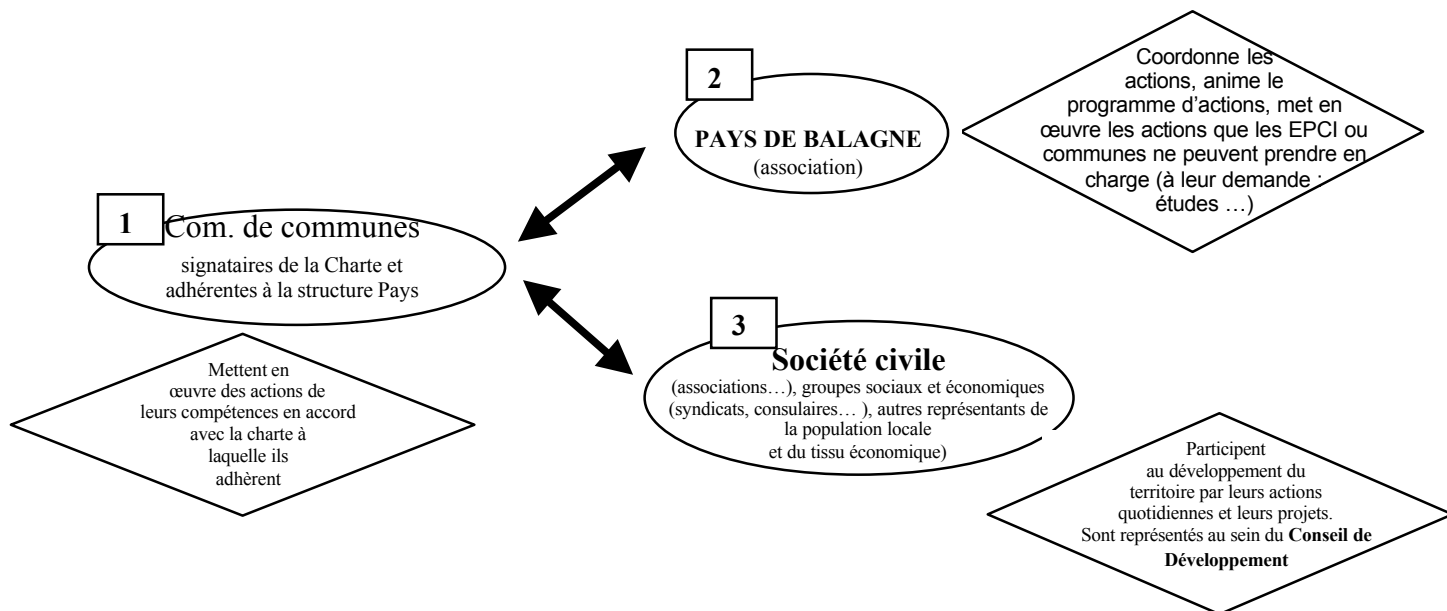
Coopérations et accompagnement des relations inter-territoriales

Le développement du Pays de Balagne ne peut être assuré qu'à condition de forger des coopérations à l'intérieur du territoire et avec les territoires qui sont à ses portes. Il s'agit donc de :

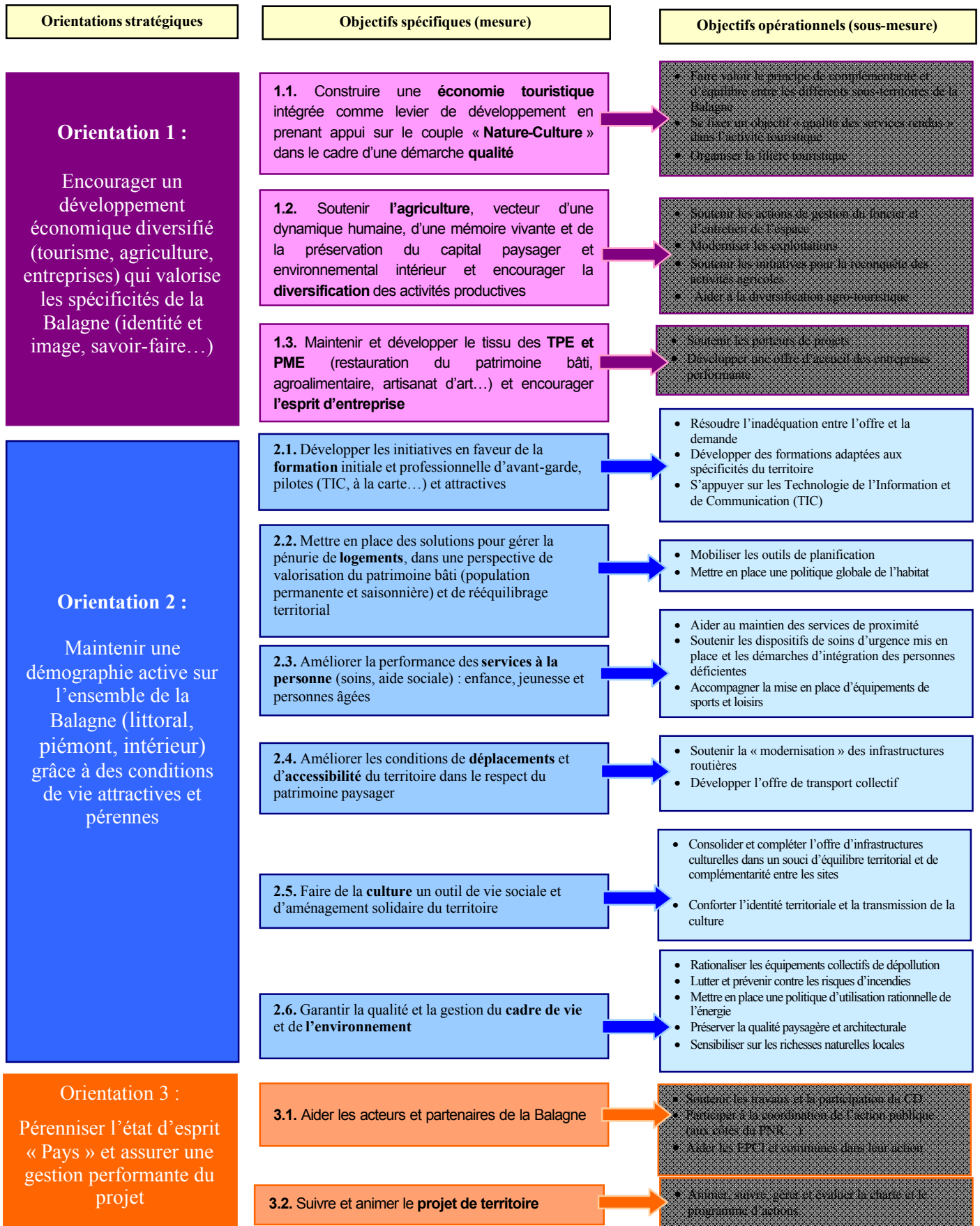
- solidifier et articuler au sein du Pays, l'intercommunalité (le pays doit reposer sur une structuration intercommunale solide pour développer des projets d'envergure non concurrents) ;
- développer, au sein du projet de pays, des partenariats entre ces mêmes groupements de communes et les acteurs institutionnels majeurs :
 - la CTC et l'Etat : la construction du pays doit respecter la convention d'application du volet territorial du contrat de plan Etat-CTC ;
 - Le conseil général de Haute Corse : la stratégie et les objectifs de la Balagne doivent être compatibles avec les orientations fixées par le département ;
 - le PNR : l'Article 10 Alinéa 1 du décret de la LOADDT prévoit que lorsque le territoire d'un Pays, dont il est demandé la reconnaissance, recouvre une partie d'un Parc Naturel Régional et que le Préfet de Région a arrêté le périmètre d'étude de ce Pays, l'organisme gestionnaire du Parc et les communes ou groupements de communes ayant compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique qui appartiennent simultanément au Parc et au Pays, passent une convention par laquelle ils s'engagent à veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'action du Pays et du Parc sur les parties communes (voir annexe 2^{ème} cahier).

L'organisation générale du Pays est illustrée par les schémas de principe qui suivent :

Gestion et articulation PAYS DE BALAGNE, communautés de communes et acteurs locaux :



Arborescence stratégique de la charte du Pays de Balagne



Orientation 1

Mesure 1.1.

***CONSTRUIRE UNE ECONOMIE TOURISTIQUE
INTEGREE COMME LEVIER DU
DEVELOPPEMENT EN PRENANT APPUI SUR
LE COUPLE NATURE / CULTURE DANS LE
CADRE D'UNE DEMARCHE DE QUALITE***

Objectif 1 : Modernisation des équipements d'accès et de circulation

Pour asseoir sa vocation touristique basée sur un tourisme de découverte, entre le tourisme balnéaire et le tourisme rural, et proposer des activités hors saison, la question des transports est cruciale. Cela passe notamment par :

- L'amélioration des performances des liaisons aériennes par une modernisation des services de l'aéroport.
- Le décongestionnement de la traversée de l'ILE-ROUSSE par des aménagements routiers.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif : Equipement de l'aéroport de Balagne pour les atterrissages de nuit et contournement de la ville d'Ile-Rousse

Objectif 2: Professionnaliser les services touristiques

Qu'il s'agisse de l'hébergement, de la restauration, des loisirs, ou de l'information, le service ne doit souffrir ni de la critique, ni de la contestation. Cela exige donc d'être à l'écoute de la clientèle, d'être attentif aux pratiques et surtout aux attentes. Pour cela, il faut :

- engager le Pays de Balagne dans une politique de formation et de qualification adaptée aux caractéristiques locales, et promue auprès de jeunes insulaires, à travers la mise en place de plates-formes de formation aux métiers de la restauration, de l'hôtellerie, du sport et de l'animation
- Agir en faveur d'une dessaisonalisation de la période touristique en incitant les hôtels notamment, à rester ouvert plus longtemps en avant et après saison
- Etudier les conditions de mise en place d'une marque qualitative « Pays de Balagne »
- Mise en place d'une veille économique avec un focus sur le secteur du tourisme

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Mise en place d'un diagnostic des attentes des chefs d'entreprises en matière de formation
- La prise en compte du travailleur saisonnier par le soutien aux initiatives favorisant l'insertion et son suivi et les conditions d'emploi (logement..)

Objectif 3 : Gérer et sécuriser les plages

Les équipements et les services touristiques constituent plusieurs maillons d'une même chaîne, et l'insuffisance d'un seul des services peut remettre en question non seulement l'attractivité touristique de la micro région, mais également sa qualité environnementale. C'est pourquoi la sécurité et l'entretien des plages sont une préoccupation permanente durant la saison estivale et un produit d'appel pour la Balagne. Afin que cette préoccupation engendre une efficacité optimale, il convient de :

- Encourager la mise en de postes de secours et de surveillance sur les plages les plus fréquentées et l'aménagement de parkings
- Programmer des actions visant la qualité et la propreté des plages et arrières plages.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Mise en place de plans d'aménagement de sites littoraux
- Implantation de balisages nautiques et de postes de secours
- Programmation et organisation du nettoyage des plages

Objectif 4: Développer une offre d'hébergement intégrée et adaptée

Parmi les micros régions les plus visitées durant la saison estivale, la Balagne doit constituer un véritable laboratoire du tourisme, fondé sur la complémentarité du couple Mer-Montagne. Pour cela, les structures d'hébergement doivent s'adapter aux mutations et aux besoins de la clientèle et se décliner sur tout le territoire pour déconcentrer la frange littorale. Il paraît donc essentiel que les efforts en faveur de la revitalisation de l'intérieur soient encouragés. Cela passe par :

- Privilégier les projets de création de petites hôtelleries de caractères, gîtes et chambres d'hôtes, hors pôles urbains
- Valoriser le potentiel de reconversion des maisons de caractères en hébergement touristique et agro-touristique
- Réaliser un plan global de l'hébergement d'étape en fonction des besoins liés aux activités de pleine nature, et aux circuits de découvertes proposés.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Restauration d'anciens bâtiments (couvents, casernes, etc.) dans les villages de l'intérieur en hôtels ruraux ou chambres d'hôtes
- Création de gîtes d'étapes selon les conclusions du schéma territorial de randonnée

Objectif 5 : Création d'un réseau de sentiers de randonnée

Il s'agit essentiellement de capter la clientèle touristique majoritairement concentré en bord de mer et d'induire, par un développement coordonné d'activités, un tourisme pénétrant, générateur de ressources pour les communes de l'arrière pays, qui peuvent ainsi redevenir productives par l'accès à ce nouveau marché. Cela passe par :

- La sélection, l'ouverture et l'entretien des sentiers de randonnées inter-villages de découverte du patrimoine et des activités, en complément du schéma du PDIPR et des itinéraires du PNRC et en vertu les préconisations de la Charte architecturale, paysagère et environnementale dans un but de maillage du territoire

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Travaux d'ouverture, d'entretien, de balisage de signalétique et de promotion des sentiers

Opérations déjà identifiées pour cette Action :

- Ouverture de 9 sentiers connexes aux « Itinéraires de randonnées et de promenades du bassin de vie de l'ILE-ROUSSE »

Objectif 6 : Concevoir des routes touristiques

Il s'agit essentiellement de capter la clientèle touristique majoritairement concentré en bord de mer et d'induire, par un développement coordonné d'activités, un tourisme pénétrant, générateur de ressources pour les communes de l'arrière pays, qui peuvent ainsi redevenir productives par l'accès à ce nouveau marché. Cela passe par :

- Moderniser la route des artisans et la route des vins et concevoir d'autres routes touristiques dans une logique de découverte des différentes parties de la Balagne et dans un souci de mise en scène des paysages traversés

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Mise en place de la route des sens authentiques de Balagne
- Intégration dans le Réseau des Sens Authentiques Méditerranéens (RESAME)

Opérations citées pour mémoire :

- Mise en place de la Route des Sens Authentiques de Balagne

Objectif 7 : Valoriser le potentiel littoral

Avec 70 kms de côtes, la Balagne dispose d'un atout touristique indéniable qui représente un élément essentiel de l'attractivité du territoire. Cependant, aujourd'hui, les attentes des touristes sont plus complexes, et la Balagne doit répondre en affirmant la pluralité de son paysage littoral :

- Diversifier les activités nautiques et balnéaires, et renforcer les structures permanentes existantes.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Implantation d'un centre de balnéothérapie, remise en forme
- Implantation d'un chantier naval de construction et restauration de barques latines
- Modernisation et diversification des bases nautiques

Objectif 8 : Mise en place d'une stratégie de promotion du patrimoine

La Balagne possède des qualités paysagères remarquables réparties sur l'ensemble du territoire, ses villages soulignent la tradition agro-pastorale de la micro-région et l'on dénombre de nombreux sites historiques et archéologiques. Il s'agit alors de :

- Réhabiliter la mémoire des lieux en promouvant la mutation des espaces et des constructions liées à des activités disparues, notamment agro-pastorales (aires de battage, enclos à bœufs,...) vers de nouvelles vocations, en particulier culturelles et de loisirs (lieu de spectacles vivants/espaces scéniques, lieu de mémoire/éco-musées...).

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Création d'une banque de données patrimoniale Balagne (monuments, sites, histoire, légendes, ...) Conception de produits touristiques.
- Création d'un centre intercommunal du patrimoine
- Dossier de candidature de la Balagne en Pays d'art et d'histoire

Opérations identifiées pour cette action :

- Réhabilitation du couvent des Franciscains d'Ile-Rousse en centre de culture

Objectif 9 : Restauration et valorisation du petit patrimoine

La Balagne possède des qualités paysagères remarquables réparties sur l'ensemble du territoire, ses villages soulignent la tradition agro-pastorale de la micro-région et l'on dénombre de nombreux sites historiques et archéologiques. Il s'agit alors de :

- Restaurer les éléments du petit patrimoine bâti, par l'utilisation de savoirs-faire et matériaux traditionnels, dans une optique de valorisation à travers les circuits de découverte.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Travaux de restauration, aménagement des accès et abords, mise en scène, promotion

Opérations identifiées pour cette action :

- Restauration d'un four à tuiles au col de Sant'Antonio

Objectif 10 : Répartir les espaces de production culturelle et événementielle

Les services, les équipements et les lieux d'animations doivent être dimensionnés au regard des activités et de la population, avec une répartition équilibrée sur le territoire :

- Doter la Balagne d'équipements culturels et d'évènements en cohérence avec les activités, compétences et vocations des micro-territoires (en neutralisant les effets de concurrence internes et en s'appuyant davantage sur les complémentarités ou spécialités).
- Soutenir et renforcer les pôles de rayonnement culturel (Calvi, Ile-Rousse, Pigna, Ghjussani, etc.) : recherche, formation, création, diffusion.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Construction, aménagement et équipement

Opérations identifiées pour cette action :

- Pôle théâtral A Stazzona
- Centre de formation aux métiers de la musique et de l'image
- Centre culturel de Calvi – Balagne

Objectif 11: Structurer l'offre et les acteurs de la filière touristique

La Balagne doit s'organiser pour créer un véritable réseau d'animations et d'activités touristiques performant et attractif, inscrit dans une dynamique partenariale, et mieux identifié par la clientèle touristique. Le Pays de Balagne offre une palette d'activités et de loisirs extrêmement variée avec deux entrées principales, la « culture vivante » et les « sports de pleine-nature », cette diversité de l'offre participe de l'attractivité du territoire mais des efforts en terme de lisibilité doivent être réalisés.

- Développer et professionnaliser l'offre d'activités de pleine nature,
- Créer les outils de promotion et de commercialisation de l'offre des activités de pleine-nature et culturelles (annuaire des prestataires, guide des activités, etc.)

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Extension, modernisation ou création d'activités
- Mise en réseau et promotion des activités

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Extension et homologation du golf du Reginu.
- Equipement d'une Via Ferrata à Calenzana

Opérations citées pour mémoire :

- Création du site internet Balagne

Objectif 12 : Mieux faire connaître la Balagne dans sa globalité

La Balagne doit s'organiser pour créer un véritable réseau d'animations et d'activités touristiques performant et attractif, inscrit dans une dynamique partenariale, et mieux identifié par la clientèle touristique. Les supports d'information touristique et de communication doivent être plus accessibles et cohérents à chaque étape du voyage du touriste, en amont de son choix (salon, internet, agences...), en chemin pour la Corse (dans le bateau et dans l'avion), à son arrivée en Balagne (offices et relais), et durant tout son séjour (dépliants touristiques, signalétiques sur sites, RIS..).

- S'appuyer sur l'office de pôle pour concevoir une politique de promotion commune,
- Coordonner l'action du Pôle Touristique, de l'ATC, du PNRC et de Haute-Corse Développement (HCD) à l'échelle de la Balagne
- Installer et entretenir une signalétique cohérente sur le territoire.
- Marquer les portes d'entrée du pays de Balagne (RIS, vitrines de vallées etc.).

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Développement d'outils de communication grand public
- Construction, aménagement et agencement d'une Maison de Pays

Opérations citées pour mémoire :

- Rédaction d'une charte et du schéma de signalisation et de signalétique

Orientation 1

Mesure 1.2.

***SOUTENIR L'AGRICULTURE, VECTEUR D'UNE
DYNAMIQUE HUMAINE, D'UNE MEMOIRE
VIVANTE ET DE LA PRESERVATION DU
CAPITAL PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL
INTERIEUR***

***ET ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION DES
ACTIVITES PRODUCTIVES***

Objectif 1 : Gestion foncière

Le territoire est un espace où se rencontrent et cohabitent plusieurs entités, souvent avec des préoccupations différentes. Une gestion raisonnée de l'espace prend en compte ces différences et cherche à les organiser. En tant qu'économie fondatrice de l'île, l'agriculture représente la culture, l'identité du territoire et constitue le principal élément d'entretien de l'espace et donc de valorisation paysagère. C'est pourquoi les démarches favorisant le développement touristique ne doivent pas concurrencer la filière agricole en suscitant des comportements spéculatifs. Afin d'organiser une harmonisation entre tourisme et agriculture, une politique foncière rigoureuse pour protéger la destination agricole, pastorale et forestière des terres doit être définie. Cela se fera notamment en :

- Informatisant les cadastres pour avoir une cartographie précise des terrains agricoles

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Informatisation des cadastres communaux

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Informatisation des cadastres des communautés de communes de Calvi-Balagne et E Cinque Pieve di Balagna.

Objectif 2 : Modernisation des exploitations et développement des filières

L'agriculture est l'économie fondatrice de l'île sur laquelle se base l'identité de la Balagne. Tout l'enjeu est de lui permettre de se développer et de retrouver sa place dans l'agriculture méditerranéenne. C'est pour cela et afin de pouvoir s'insérer dans des filières performantes, que les exploitations agricoles de la micro région doivent disposer d'équipements modernes capables de garantir une qualité constante des produits et pouvant améliorer leur valeur ajoutée tout en conservant leur authenticité. Il s'agit donc de :

- Favoriser la mise aux normes européennes des exploitations
- Etudier les possibilités et les conditions de mise en place de groupements d'employeurs.
- Optimiser le schéma hydraulique de la Balagne par une meilleure gestion des barrages et par la réhabilitation des captages de sources et des anciennes ressources d'eau
- Encourager le développement de l'agriculture biologique et de toutes formes d'agriculture durables et orientées vers la qualité.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Enquête sur la faisabilité des groupements d'employeurs
- Agriculture raisonnée : Convention agriculteurs/Grande distribution
- Mise en place d'une veille économique avec un focus sur le secteur de l'agriculture

Objectif 3 : Soutenir les initiatives en faveur de la reconquête et de la valorisation des activités agricoles traditionnelles.

En tant qu'économie fondatrice de l'île, l'agriculture représente la culture, l'identité du territoire et constitue le principal élément d'entretien de l'espace et donc de valorisation paysagère. La Balagne a toujours été une région à forte vocation agricole, on l'appelait « Verger de la Corse ». Tout l'enjeu est de lui permettre de se développer et de retrouver sa place dans l'agriculture méditerranéenne. Pour cela, il s'agit entre autre de :

- Encourager la réhabilitation et l'exploitation d'anciennes forêts et vergers.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Réhabilitation et exploitation de la châtaigneraie du Giussani
- Rénovation de l'olivieraie traditionnelle de Balagne

Objectif 4 : Entretien de l'espace et du paysage

Les paysages sont une composante déterminante des caractéristiques d'un territoire. La Balagne possède des qualités paysagères remarquables réparties sur l'ensemble du territoire, ses villages soulignent la tradition agro-pastorale de la micro-région. Ces spécificités sont à protéger, à maintenir et à développer tout en s'appuyant sur les orientations définies dans le cadre de la « Charte architecturale, paysagère et environnementale ». L'agriculture a longtemps forgé le paysage insulaire pour ses besoins productifs, elle est la seule à même d'entretenir ce patrimoine qui revêt aujourd'hui une dimension écologique et culturelle. C'est pourquoi il faut :

- Inciter à la mise en place de contrats d'agriculture durable dans une optique de réhabilitation de l'environnement direct ou indirect de l'exploitation, grâce au rôle de l'agriculteur « jardinier de l'espace »
- Encourager la reforestation en espèces endémiques
- Mettre en place des programmes de restauration de terrasses en pierres sèches, de réhabilitation de moulins, de remise en état des chemins de transhumance, etc...

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Aménagements pédagogiques

Opérations citées pour mémoire :

- Aménagement d'un jardin botanique en terrasse au Château MALASPINA

Objectif 5 : Promotion et diversification en agri-tourisme

Pour bon nombre d'exploitant balanins, l'accès à un revenu agricole suffisant ne peut résulter de la seule activité de production agricole. Il est donc nécessaire que le développement du tourisme rural intègre les agriculteurs dans une stratégie de diversification de leurs revenus et de valorisation de leurs savoirs-faire dans le respect de leur activité principale. Il s'agit donc de :

- Favoriser les réhabilitations de pailiers en hébergements dans le cadre exclusif de l'exploitation et d'un projet de pluri-activité agricole pour éviter toute dérive spéculative, sur la base d'un cahier des charges de l'agrotourisme (architecture, énergie, etc.)
- Développer un réseau de fermes-auberges : hébergement, restauration, démonstration de l'activité agricole et du savoir-faire

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Créations de structures d'hébergement au sein des exploitations agricoles

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Parc paysager de Saleccia

Orientation 1

Mesure 1.3.

***MAINTENIR ET DEVELOPPER LE TISSUS DES
TPE PME ET ENCOURAGER L'ESPRIT
D'ENTREPRISE***

Objectif 1 : Simplifier et accompagner la naissance d'activités

Il s'agit de faciliter les démarches en proposant au sein d'un espace d'accueil et de conseils pour les porteurs de projets et les créateurs d'entreprises, toutes les informations utiles sur les contacts et les procédures à engager. Cela se fera notamment :

- En s'appuyant sur un réseau d'experts (ADEC, Haute-Corse Développement, Plate Forme d'Initiative Locale) et de partenaires locaux (chambres consulaires, boutiques de gestion,...)
- En soutenant la mise en place d'une couveuse pour créateurs d'entreprises en insertion, en réseau avec l'Institut de Créativité d'Entreprise de l'Université de Corse, Futura Technopole de Corse et la PFIL.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Mise en place de partenariats par le Pays de Balagne.
- Soutien aux entreprises en matière de transmission d'activité (liaison offre/demande et accompagnement des repreneurs)

Objectif 2 : Créer les conditions de développement et d'implantation des entreprises

Le tissu « intermédiaire » des entreprises et acteurs privés (entre le tourisme et l'agriculture) apparaît comme essentiel, tant en terme d'emplois (artisanat, commerces, petites industries...) qu'en termes de valorisation des savoirs faire pour le tourisme (artisanat local...) et de qualité de vie pour les habitants (métiers en devenir des services à domiciles, des services de santé et de confort de vie...). C'est pourquoi, il convient d'être en mesure d'entendre et d'écouter son environnement économique en adaptant les formations et en répondant aux besoins des chefs d'entreprises. Il s'agit ainsi de :

- Pallier le manque de locaux notamment dans les villages de l'arrière pays.
- Former des personnes à la réhabilitation du bâti ancien, mais également aux métiers du bâtiment afin de répondre aux besoins du marché de la construction.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Soutien à la mise en place d'une appellation « Pays de Balagne » comme vecteur de communication pour les entreprises
- Création d'ateliers relais et autres dans l'optique de répondre au manque de locaux pour les artisans de l'arrière pays
- Mise en place de formations adaptées à la réhabilitation du bâti ancien
- Soutien aux entreprises en matière foncière (extension des bâtiments..)
- Soutien aux entreprises en matière de certification touristique

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Réaménagement et classement de la zone d'activités de Corbara.

Orientation 2

Mesure 2.1.

***DEVELOPPER LES INITIATIVES EN FAVEUR
DE LA FORMATION INITIALE ET
PROFESSIONNELLE D'AVANT-GARDE,
PILOTES ET ATTRACTIVES***

Objectif 1 : Résoudre l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois

La formation dans son sens le plus large doit permettre aux personnes de se positionner dans leur environnement professionnel mais aussi citoyen, et de pouvoir ainsi répondre aux besoins et exigences de leur statut. Par ailleurs, elle permet aussi d'appréhender le besoin des entreprises et du territoire en répondant aux manques en matière de ressources humaines qualifiées. Le taux d'activité de la Balagne se caractérise par de fortes fluctuations de l'emploi, dues au caractère saisonnier du secteur touristique. Parallèlement, on observe que la population est relativement moins bien formée que sur le reste du territoire national et que le marché souffre d'un déficit d'emplois saisonniers qualifiés. Afin de pallier ces carences, il convient à la fois de :

- Rationaliser l'orientation et l'information des citoyens en :
 - Encourageant et en optimisant la mise en réseau des services publics d'accueil, d'information, de formation et de suivi des publics en difficulté. Le Pays de Balagne doit constituer le cœur de ce réseau et assurer une mission de médiation et de relais
 - Développant l'information auprès des collègues et du lycée pour encourager l'adaptation/aménagement de certaines formations
- Favoriser l'insertion professionnelle en :
 - Identifiant les besoins des entreprises et disposer d'informations sur les personnes qualifiées
 - Développant les formations à la carte (formation d'un nombre limité de personnes pour répondre à une demande précise)

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Création d'une mission locale Balagne
- Diagnostic des attentes des entreprises en matière de formation

Objectif 2 : S'appuyer sur les technologies de l'information et de la communication

Pour un territoire de grande majorité rural, le développement des réseaux est une nécessité : se doter d'infrastructures et de moyens qui permettent de gommer les distances sans amoindrir la qualité des services, tel est l'enjeu de cette mesure. Il faut donc permettre une diffusion des usages liés aux services apportés notamment par les Technologies de l'Information et de la Communication, que ce soit dans les entreprises, pour les ménages ou encore pour les administrations (notamment les communes et groupements de communes) et de favoriser un équilibre entre les zones rurales et les zones plus urbanisées dans l'accès aux services. Il s'agit donc de :

- Etudier les possibilités de développement de l'utilisation des TIC

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Implantation de bornes WI-FI sur le territoire de la Balagne
- promouvoir l'apport des TIC notamment auprès des entreprises, des administrations et des publics isolés

Orientation 2

Mesure 2.2.

***METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS POUR
GERER LA PENURIE DE LOGEMENTS DANS
UNE PERSPECTIVE DE VALORISATION DU
PATRIMOINE BATI ET DE REEQUILIBRAGE
TERRITORIAL***

Objectif : Mobiliser les outils de planification en matière d'habitat

Il s'agit de coordonner une politique de Pays en matière d'habitat tout en veillant à l'intégration et à la préservation des paysages architecturaux locaux. Cela passe par :

- La réalisation d'un Programme Local de l'Habitat pour soutenir les actions de construction ou de réhabilitation du parc de logement nécessaires tant aux résidents permanents qu'aux actifs saisonniers.
- La réalisation d'un document d'urbanisme de type SCOT à l'échelle du Pays de Balagne, permettant une meilleure coordination des actions en cours (PLU, cartes communales, etc.).

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Mise en place d'Etablissements Publics Fonciers Locaux (EPFL)
- Construction de logements sociaux
- Mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Orientation 2

Mesure 2.3.

***AMELIORER LA PERFORMANCE DES
SERVICES A LA PERSONNE :
ENFANCE, JEUNESSE, PERSONNES AGEES***

Objectif 1 : Amélioration des services de santé à la personne

Il s'agit ici de contribuer à améliorer le « bien vivre » des citoyens permanents de la Balagne mais également de ses visiteurs en permettant à tous un égal accès aux services de santé les plus performants. Cela passe par :

- Assurer, dans des conditions optimales, le traitement des urgences et leur suites, les évacuations à l'antenne médicale d'urgence de Balagne et impliquer les représentants de la population dans la gestion de la nouvelle structure
- Soutenir les démarches d'intégration des personnes déficientes et handicapées

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Modernisation de l'Antenne Médicale d'urgence de Balagne
- Création d'une structure de soins et d'insertion pour enfants handicapés

Objectif 2 : Améliorer la performance des services de proximité

Le développement des services de proximité aux personnes s'inscrit dans une dynamique de territoire. Il est donc un enjeu de développement local. Ces services de proximité visent à répondre à de nombreux besoins sociaux individuels ou collectifs qui sont mal ou pas satisfaits. Il s'agit donc de:

- Soutenir la création et la mise en réseau de structures d'accueil et d'éveil à la petite enfance
- Soutenir les actions visant le maintien des services publics dans les villages.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Création d'un réseau de crèches, haltes garderies et ateliers de socialisation : Soutien aux structures existantes et créations nouvelles pour assurer la couverture du territoire et la mise en commun de moyens et de personnel.
- Soutien et développement les commerces multiservices dans les villages menacés de désertification
- Mise en place d'une veille économique avec un focus sur les services de proximités

Objectif 3 : Améliorer la performance des services de sport et de loisir

Le développement des services de sports et de loisirs s'inscrit dans une dynamique de territoire. C'est donc un enjeu de développement local. A ce titre, les services dans un environnement à forte ruralité s'inscrivent dans une perspective de revitalisation, voire de survie de ces territoires ruraux. L'objectif est de créer les conditions favorables à l'accueil des populations à la fois permanentes, touristiques et celles voulant s'installer, en offrant un large panel de services de sports et de loisirs qui viennent valoriser le territoire comme corrélateur de l'emploi et du logement. Pour cela, il s'agit de :

- Etudier les conditions de l'implantation d'un complexe sportif couvert
- Encourager la création de structures d'accueil pour enfant en stage, vacances scolaires ou périscolaires, ou en classe verte

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Développement de l'athlétisme en Balagne
- Construction d'un gymnase couvert et d'un stade
- Développement de centres de loisirs sans hébergements (CLSH)

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Extension du centre sportif interclub de Monticello
- Création d'un complexe sportif à Calvi

Orientation 2

Mesure 2.4.

***AMELIORER LES CONDITIONS DE
DEPLACEMENT ET D'ACCESSIBILITE DU
TERRITOIRE DANS LE RESPECT DU
PATRIMOINE PAYSAGER***

Objectif 1 : Amélioration du réseau routier

La RN197 appelée « A Balanina », constitue la porte d'accès de la Balagne, par Ponte-Leccia en provenance de Bastia/Corte, elle remplace les passages par le col de San Colombano et le désert des Agriates et permet le désenclavement partiel de la Balagne. Du côté de Calvi, l'accès à la Balagne reste difficile par la côte. Le décloisonnement de certains villages reste à prévoir et des solutions aux problèmes de congestion du trafic routier durant la période estivale doivent être trouvées. Pour ce faire, il s'agit de réfléchir sur :

- Améliorer les voies routières, en particulier les pénétrantes qui relient les villages de Haute Balagne au littoral, selon l'ordre hiérarchique de : sécurité, confort, beauté et gain de temps
- Réaliser le contournement de l'île Rousse, nécessaire au désenclavement de l'arrière-pays et à la complémentarité entre littoral et piémont ainsi que sur le plan des activités et de la population

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Conception d'un schéma des liaisons routières

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Conception d'un schéma des liaisons routières de la Balagne

Orientation 2

Mesure 2.5.

***FAIRE DE LA CULTURE UN OUTIL DE VIE
SOCIALE ET D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE DU
TERRITOIRE***

Objectif 1 : Consolider et compléter l'offre culturelle dans un souci d'équilibre territorial et de complémentarité entre les sites

Le Pays doit permettre aux acteurs du monde culturel de mieux communiquer, et de mieux coordonner leur programmation afin de maintenir la qualité des animations événementielles qui jalonnent le calendrier des festivités estivales, de proposer des spectacles en contre saison et dans les zones rurales de haute-Balagne. Pour cela il faut :

- Elaborer un schéma d'équipement culturel de la Balagne (lieux de travail et de répétition, salles de spectacles, théâtre de verdure, centres culturels, etc.) en veillant à l'insertion des structures existantes et à créer dans l'offre globale de la Balagne
- Coordonner et soutenir les actions, les pratiques et les manifestations culturelles existantes ou à créer (calendrier harmonisé des manifestations) et mettre en réseau les acteurs culturels

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Etude d'un calendrier de planification des manifestations culturelles de la Balagne
- Coordination des trois foires thématiques de la Balagne

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Mise en place d'un calendrier des activités culturelles en Balagne

Objectif 2 : Conforter l'identité territoriale et la transmission de la culture

La Balagne doit afficher sa différence et conforter son identité. C'est pourquoi cette mesure vise à positionner la culture en Balagne comme un pilier du développement local. La Charte de territoire du Pays de Balagne formule des orientations précises dans le domaine de la transmission de la culture qui ont pour but de coordonner l'action culturelle des composantes du territoire, de favoriser l'accès de la culture au plus grand nombre. Pour cela il faut :

- Développer les services éducatifs au sein des organismes culturels pour la formation et les pratiques amateurs
- Constituer une zone pilote pour les enseignements artistiques à l'école
- Encourager les rencontres inter génération et inter cultures pour transmettre la mémoire de la Balagne et la partager avec celle des autres

Types d'opérations aidées :

- Réalisation d'un pôle d'animation culturel
- Mise en place et développement d'actions d'accompagnement pédagogiques de proximité

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Implantation d'une « Maison de l'éducation » Balagne
- Diffusion d'un journal radiophonique local bilingue
- Création et diffusion de TéléPaese

Orientation 2

Mesure 2.6.

***GARANTIR LA QUALITE ET LA GESTION DU
CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT***

Objectif 1 : Rationaliser et optimiser les équipements collectifs de dépollution

S'intégrant parfaitement dans une démarche de qualité globale, ce segment de développement permettra de préserver une image de « Pays propre ». Les objectifs finaux sont d'avoir des communes équipées en infrastructures de dépollution qui garantissent la préservation de l'environnement grâce à des procédés modernes, qui engendrent des économies grâce à l'incitation de solutions étudiées à l'échelon intercommunal.

- Réorganiser sur l'ensemble du territoire, la collecte des déchets, leur traitement et leur recyclage, et réhabiliter les anciens sites de décharges
- Compléter, renforcer ou réhabiliter les équipements nécessaires à la résorption des eaux usées (stations d'épuration, réseaux de collecte et d'assainissement)..

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Construction de stations d'épuration intercommunales par bassins versants
- Construction de stations de transit et de déchetteries
- Mise en place du tri sélectif en Balagne
- Réhabilitation des anciennes décharges
- Construction d'une unité de traitement des déchets (mise en place d'un centre d'enfouissement ou participation à la création d'une unité de valorisation énergétique des déchets départementale ou régionale)

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Réhabilitation des décharges sur le secteur de Calvi-Balagne
- Construction de stations de transit-déchetteries

Opérations citées pour mémoire :

- Construction de la station d'épuration intercommunale du bassin d'Ile-Rousse

Objectif 2 : Mettre en place une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie

Le territoire dispose de ressources en énergies renouvelables (eau, soleil, vent, biomasse) largement supérieures à ses besoins. L'objectif est d'expérimenter et de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables car la maîtrise de l'énergie au niveau local ne va pas sans le développement de formes alternatives de production et de gestion. Pour cela il faut :

- Favoriser particulièrement l'augmentation de la production d'énergie renouvelable (solaire, photovoltaïque, éolien) dans le respect des accords mondiaux et européens
- Proposer aux entreprises, particuliers et collectivités, des solutions pour accroître leur efficacité énergétique, tout en épargnant les ressources naturelles locales et en évitant nuisances et pollutions. La maîtrise de la demande d'énergie est au cœur de ce programme.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Implantation de centrales électriques photovoltaïques sur les bâtiments publics..
- Programme ATEnEE
- Etude d'implantation d'un centre de formation aux énergies renouvelables

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Etude d'implantation d'un centre de formation aux énergies renouvelables
- Programme ATEnEE (Maîtrise de la Demande d'énergie)

Objectif 3 : Lutter et prévenir les risques d'incendies

Le territoire balanin est chaque année très durement touché par les incendies. Il s'agit donc dès à présent de considérer le « capital environnement » comme facteur de développement économique et d'aménagement du territoire. Pour cela, plusieurs actions peuvent et doivent être menées en matière de préservation et de lutte contre les risques d'incendies. Pour cela qu'il faut :

- Créer et entretenir des bandes débroussaillées le long des routes
- Coordonner pour une meilleure efficacité les exigences de prévention des incendies avec les intérêts des exploitants agricoles pour la création et l'entretien de pare feux
- Mettre en place un programme de réhabilitation des terrains incendiés

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Implantation de réservoirs DFCI
- Réalisation d'un plan local de prévention des incendies en Balagne
- Mise en place d'ouvrages de prévision (Zone d'appui à la lutte pour bande débroussaillée et coupure de combustible pour pare feux.

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Vita Nova, sculptures d'oliviers brûlés
- Plan Local de Protection contre les Incendies (en cours de réalisation)

Objectif 4 : Préserver la biodiversité de la Balagne et protéger les sites sensibles

Le respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité des milieux naturels de la Balagne doivent être l'enjeu de tous les acteurs du territoire, économique ou non qui doivent jouer la carte de la durabilité de leurs actions. Pour que cela se fasse, il faut :

- Renforcer et promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore (réserve MAB du Fangu, classifications diverses en ZNIEFF-ZICO, etc.)
- Mettre en place des contrats de rivières

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Réalisation de contrats de rivières

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Plan simple de gestion du Réginu

Objectif 5 : Préserver la qualité et la cohérence paysagère et architecturale du territoire

Le respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité des milieux naturels de la Balagne doivent être l'enjeu de tous les acteurs du territoire, économique ou non qui doivent jouer la carte de la durabilité de leurs actions. Pour que cela se fasse, il faut :

- Concevoir une charte architecturale, paysagère et environnementale pour veiller au respect de l'équilibre entre les paysages naturels et bâtis et l'urbanisation future,
- Conduire un programme global de réhabilitation des villages,
- Atténuer les pollutions visuelles par l'enfouissement des réseaux aériens.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Etudes et cahiers de préconisations, édition de documents de conseils

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Réalisation d'une charte architecturale, paysagère et environnementale

Objectif 6 : Communiquer et sensibiliser le public sur les richesses naturelles et patrimoniales de Balagne

Le respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité des milieux naturels de la Balagne doivent être l'enjeu de tous les acteurs du territoire, économique ou non qui doivent jouer la carte de la durabilité de leurs actions. Pour que cela se fasse, il faut :

- Généraliser l'éducation à l'environnement dans les écoles,
- Réfléchir sur la création d'un centre ressource lié au milieu marin (aquarium, éco-musée des métiers de la mer, salle de travaux et conférences...) en partenariat avec les acteurs scientifiques, professionnels et institutionnels spécifiques.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Partenariat avec le PNRC et les écoles de Balagne
- Implantation d'un centre de ressources du milieu marin

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Pôle d'éducation et de sensibilisation à l'environnement marin

Orientation 3

Mesure 3.1. et 3.2.

**PERENNISER L'ETAT D'ESPRIT PAYS ET
ASSURER UNE GESTION PERFORMANTE DU
PROJET : AIDER, ANIMER ET COORDONNER
L'ACTION SUR LE TERRITOIRE**

Objectif 1 : Aider les acteurs et partenaires de la Balagne

Le Pays de Balagne repose sur trois communautés de communes. Une partie de son territoire est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional de Corse ; une convention d'articulation des actions sur le territoire commun a été conclue entre les deux parties. Un conseil de développement, composé de 68 membres représentant les élus et les acteurs économiques, sociaux et culturels, participe aux propositions, à l'évaluation et au suivi de la démarche de territoire. Tous ces partenaires doivent trouver dans le Pays de Balagne, un lieu de concertation et de coordination qui passe par :

- L'animation des actions ayant un intérêt direct pour le Pays,
- L'assistance et l'animation des actions communautaires mises en place par les communautés de communes à leur demande ;

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Formalisation des partenariats entre communes, intercommunalités, institutions (CTC, ETAT, CG 2B, PNR Corse...) et acteurs socio-économiques (représentés dans le nouveau dispositif de Conseil de Développement),
- Travail en réseau de l'équipe technique Pays avec les techniciens des différentes institutions (communauté de communes, CTC, PNR, ...) et création d'une interface pour la gestion des partenariats.

Opérations déjà identifiées pour cette action :

- Mise en place d'un SIG Balagne
- Animation et mise en réseau du territoire

Objectif 2 : Suivre et animer le projet de territoire

A l'heure où les politiques d'aménagement et le développement s'organisent et s'intensifient autour des territoires de projet, l'évaluation apparaît de plus en plus comme un outil d'aide à la décision : conduite du projet de charte, évaluation de ces actions, réorientations à mi-parcours... Mais réaliser cet exercice suppose d'une part, une prise de conscience réelle au plan local et partenarial, d'autre part, que l'on soit capable de rassembler les données sur lesquelles s'appuiera sa réalisation, et de suivre régulièrement ces informations. Il est alors nécessaire de disposer des bases méthodologiques minimales et des moyens spécifiques appropriés afin de diffuser cette information dans les meilleures conditions au moyen d'une politique de communication.

Autrement dit, il ne peut y avoir d'évaluation pertinente sans une volonté clairement affichée et sans un cadre minimal de travail existant dès le départ. Des moyens spécifiques seront consacrés à la démarche :

- Une ingénierie de suivi (gestion administrative des dossiers, suivi financiers du programme, conseils aux porteurs de projets...) et d'évaluation de la Charte et du Contrat de Pays,
- L'organisation de l'information sur la politique et les actions de Pays envers les élus locaux et les habitants de Balagne.

Types d'opérations contribuant à la réalisation de l'objectif :

- Ingénierie de Pays

Opérations citées pour mémoire :

- Fonctionnement de l'association Pays de Balagne